

Neurobiologie : l'étude choc qu'auraient pu utiliser les criminels de guerre nazis pour expliquer la dilution de leur responsabilité



Une étude neurobiologique publiée dans la revue Cell Biology le 18 février dernier, intitulée "Coercion changes the sense of agency in the human brain", démontre que des personnes ayant reçu l'ordre de faire du mal à autrui subissent une baisse biologique (donc automatique) du sentiment de culpabilité.

Avec Henri Rubinstein

Atlantico : Les participants d'une étude ([voir ici](#)) ont porté des électroencéphalogrammes qui ont démontré au cours de différents tests que "le cerveau peut traiter les conséquences de ses actions sous la contrainte comme si elles étaient passivement déclenchées". Comment expliquer cette réaction d'un point de vue neurologique ?

Henri Rubinstein : Avant toute chose, je tiens à préciser, même si celle-ci à l'air extrêmement sérieuse, qu'il faut tout de même faire attention avec ce genre d'étude qui mette en lumière des processus mono-factoriels, car les phénomènes neurologiques sont dus à tellement de variables que des conclusions aussi catégoriques sont difficiles à tenir.

Néanmoins, **sur le plan neurologique en tout cas, cette expérience et les résultats qui en découlent me paraissent tout à fait plausibles. Dans le cerveau, il y a toujours des phénomènes d'inhibition.** C'est-à-dire qu'il y a systématiquement des zones du cerveau qui sont actives et des mécanismes qui peuvent les inhiber. Cela peut être soit des mécanismes psychologiques - et dans ce cas précis, il s'agit bien d'un mécanisme psychologique - soit des mécanismes purement neurologiques.

Par exemple, concernant les problématiques de la douleur, du chatouillement ou du plaisir, il y a des mécanismes purement neurologiques qui vont se mettre en place tout seul et inhiber la réflexion.

Cette étude repart d'expériences déjà menées sur le sujet, comme la célèbre expérience de Milgram, dont l'objectif était aussi de mesurer le niveau d'obéissance à un ordre même contraire à la morale de celui qui l'exécute. En quoi cette recherche est-elle novatrice sur le plan scientifique ?

Cette expérience est complètement innovante sur le plan neurologique, car elle **prouve l'existence un mécanisme cérébral jusqu'ici ignoré** (et non pas sociologique, comme dans l'expérience de Milgram, qui explique l'obéissance aveugle à un ordre immoral par le conformisme et la volonté d'appartenance à une structure sociétale) pouvant influencer sur les décisions d'un individu.

Qu'est-ce exactement qu'un mécanisme cérébral ?

Un mécanisme cérébral se passe en général au niveau des émotions. **Les émotions sont très peu contrôlées par le cerveau conscient, c'est-à-dire par l'intelligence, alors que les émotions contrôlent beaucoup l'intelligence.**

Il y a cinq fois plus de synapses (c'est-à-dire de communication) qui vont des émotions au cerveau de l'intelligence que de connexions qui descendent du cerveau, de l'intelligence aux émotions.

Ce qui veut dire que l'intelligence est la plupart du temps sous le contrôle des émotions et que les émotions contrôlent très mal l'intelligence. Dans le cas de cette expérience, il est ainsi prouvé que même si votre intelligence vous dit que ce n'est pas bien de faire un acte immoral, elle sera inhibée par vos émotions, ce qui fait que vous seriez amené à faire des choses que vous ne feriez pas si vous étiez un individu parfait.

Cette avancée scientifique peut-elle avoir des impacts sur le plan juridique ou philosophique ?

Cette étude neurologique corrobore notamment les thèses de la professeur de théorie politique Hannah Arendt.

Ensuite, sur le plan juridique, **cette étude mériterait d'être remise entre les mains de la justice. Car au fond, en prouvant que si l'on reçoit des ordres, on les exécute de manière mécanique, elle remet en cause la responsabilité et le libre-arbitre de chaque individu.**

Comment dans ce cas ne pas penser au "syndrome de Nuremberg", procès au cours duquel les bourreaux nazis se défendaient en disant "je ne suis pas coupable, car je n'étais pas responsable, car j'obéissais aux ordres". C'est d'ailleurs une excuse qui est encore très souvent avancée dans tout ce qui touche à la part de culpabilité de chacun dans le fonctionnement de structures, lors des procès essayant de déterminer les coupables dans des génocides par exemple, ou encore en entreprise notamment, où il est très courant d'entendre dire "j'ai obéi aux ordres, donc je peux être coupable de cette mission ratée, mais je ne suis pas responsable, donc ce n'est pas moi qu'il faut sanctionner mais mon supérieur hiérarchique".

En se basant uniquement sur cette nouvelle étude et sur ce raisonnement, on peut en conclure que les accusés n'ont plus commis un acte génocidaire parce qu'ils étaient particulièrement et délibérément méchants ou né tortionnaires, mais parce que c'étaient des êtres normaux qui ont obéi à un ordre inhibant leurs émotions positives.

Ainsi, comme **c'est une étude qui remet en cause la responsabilité et le libre-arbitre de chacun, il est clair qu'elle sera sans doute à l'avenir très utile aux avocats de la défense, notamment dans les grands procès de génocide où il est très compliqué d'établir des responsabilités.**